



## Avis du conseil scientifique

N°CS/PN/2026/010

**Nom du projet :** Projets Université de La Réunion – UMR PVBMT  
**Numéro de dossier :** DIR/PN/2026/100  
**Pétitionnaire :** Samuel NIBOUCHE – UMR PVBMT (CIRAD et Université de La Réunion)  
**Localisation du projet :** Tout le cœur du parc national

### Le Conseil scientifique de l'établissement public du Parc national de La Réunion,

- Vu** le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 331 4 et R. 331-32 ;
- Vu** le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007, créant le Parc national de La Réunion ;
- Vu** le décret n° 2014-49 du 21 janvier 2014, approuvant la charte du Parc national de La Réunion fixant les modalités d'application de la réglementation en cœur (MARCœur), notamment ses MARCœurs 1, 2, 4 et 13 ;
- Vu** l'arrêté n°2020-458/SG/DRECV du 17 mars 2020 portant renouvellement du conseil scientifique du Parc national de La Réunion ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2223 du 19 octobre 2023 modifiant l'arrêté n°2020-458/SG/DRECV du 17 mars 2020 portant renouvellement du conseil scientifique du Parc national de La Réunion ;
- Vu** le règlement intérieur du Conseil scientifique ;

- Considérant** la demande d'autorisation globale des projets de l'UMR PVBMT de l'Université de La Réunion, réceptionnée par le Parc national à la date du 27 février 2026 ;
- Considérant** la situation géographique des projets en cœur de parc national ;
- Considérant** que ces projets nécessitent des prélèvements végétaux ou de roches voire des travaux en cœur du parc national de La Réunion ;
- Considérant** la nécessité d'encadrer les projets scientifiques pour garantir leur concours ou leur compatibilité avec les objectifs de protection des patrimoines du cœur et garantir la conservation du caractère de celui-ci ;
- Considérant** en conséquence, que le présent projet doit faire l'objet d'une autorisation du Parc national de La Réunion ;

## DECIDE

### Article 1 :

Le conseil scientifique du Parc national de La Réunion émet les avis ci-dessous aux projets de l'UMR PVBMT de l'Université de la Réunion avec les recommandations précisées.

N°	Programme	Coordinateur au sein de l'UMR PVBMT	Avis CS Favorable/ Défavorable	Réserves
2021_10	HERBIER universitaire de la Réunion	Mirana Gauche/Thierry Pailler/Claudine Ah-Peng	<b>Favorable</b>	<u>Aucune</u>
2022_4	Hydropop	Claudine Ah-Peng	<b>Favorable</b>	<u>Aucune</u>
2022_5	Biologie, Ecologie et Ecophysiologie des bryophytes	Claudine Ah-Peng	<b>Favorable</b>	<u>Aucune</u>
2025_3	REBONDIR	Isabelle Fock-Bastide	<b>Favorable</b>	<u>Aucune</u>
2026_1	TrétZerbaj	Isabelle Fock-Bastide	<b>Favorable</b>	<u>Aucune</u>

### Article 2 :

Selon les prescriptions établies par les services du Parc national et sous réserve de la mise en œuvre des réserves et recommandations énoncées à l'article 1, les avis du CS sont précisés ci-dessus.

À Piton Saint Leu, le 18 mars 2026

Le Président du Conseil scientifique



Gérard Collin